



DOCUMENTS A JOINDRE A LA FICHE D'INSCRIPTION SCOLAIRE :

Fournir dans tous les cas :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile

En cas de divorce ou séparation

Fournir :

- Jugement de divorce ou de séparation

En cas d'autorité parentale conjointe, fournir :

- Pièce d'identité du parent qui n'a pas la garde de l'enfant
- Une attestation signée du parent qui n'a pas la garde de l'enfant stipulant qu'il ne s'oppose pas à la scolarisation de l'enfant à l'école de Pont de l'Isère.